

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0157**

commune (s) : Irigny

objet : Réalisation de la liaison Mouche-Sources - Travaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0157**

objet : **Réalisation de la liaison Mouche-Sources - Travaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre du programme de requalification de la zone industrielle (ZI) de la Mouche, inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, la liaison Mouche-Sources a fait l'objet, par la délibération n° 2006-3517 en date du 10 juillet 2006, d'une augmentation de l'autorisation de programme dédiée à la ZI de la Mouche de 850 000 €, portant l'autorisation de programme globale à 5 300 000 €.

Le programme de requalification de la ZI de la Mouche vise à conforter la vocation économique de la zone, à améliorer la qualité et la lisibilité du réseau viaire mais également les conditions de circulation, et offrir à terme une signalétique cohérente et performante.

Parmi les actions envisagées, la création d'une jonction entre la rue de la Mouche et la rue des Sources doit permettre d'alléger la circulation sur le rond-point de la Mouche, qui est régulièrement saturé aux heures de pointe, tout en améliorant l'accès de la rue des Sources depuis l'autoroute A 450. Par ailleurs, cette nouvelle voirie permet d'aménager une aire de stationnement pour les poids lourds et un point d'information.

La conception technique du projet a été réalisée par Capterre sur la base d'un avant-projet réalisé par le cabinet Cribier. Le suivi de réalisation des travaux sera effectué par un prestataire restant à désigner.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- la création d'une voirie à double sens incluant une aire de stationnement poids lourds et des accès aux propriétés riveraines,
- la plantation d'arbres d'alignement,
- la création d'une infrastructure de télécommunication haut débit,
- des travaux de maçonnerie sur la parcelle dont l'acquisition a été nécessaire,
- l'aménagement d'un point information,
- le marquage au sol et le mobilier urbain.

En accompagnement, la commune d'Irigny et le Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly) prennent en charge la réalisation de l'éclairage public.

Les travaux seront réalisés par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour ce qui concerne les travaux de voirie et de maçonnerie.

Ces prestations font l'objet d'un seul lot voirie et réseaux divers (VRD) qui sera attribué dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à groupement solidaire.

Les travaux d'assainissement, les plantations, le marquage au sol et le mobilier urbain seront réalisés sur des marchés à bons de commande ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'attribution des travaux pour la réalisation de la liaison Mouche-Sources à Irigny.

2° - Les prestations relatives aux travaux de voirie, réseaux divers (VRD) seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Les prestations d'assainissement, de plantations, de mobilier urbain seront réalisées sur des marchés à bons de commande annuels de la Communauté urbaine en vigueur à la date de réalisation des prestations.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 889 d'un montant total de 5 300 000 €.

5° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.